

Formation des

enseignant.e.s

Référentiel

de compétences professionnelles



hep/

Haute école pédagogique du canton de Vaud

Sommaire

- Page 5** **Présentation générale**
- Page 6** **Compétence clé n°1** | Agir en tant que professionnel·le critique et porteur·porteuse de connaissances et de culture
- Page 8** **Compétence clé n°2** | S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- Page 10** **Compétence clé n°3** | Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions
- Page 12** **Compétence clé n°4** | Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études
- Page 15** **Compétence clé n°5** | Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves
- Page 17** **Compétence clé n°6** | Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Page 19** **Compétence clé n°7** | Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap
- Page 21** **Compétence clé n°8** | Intégrer les dimensions de la culture numérique dans sa pratique professionnelle de l'enseignement
- Page 23** **Compétence clé n°9** | Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec l'ensemble des partenaires concerné·e·s
- Page 25** **Compétence clé n°10** | Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation de tâches favorisant le développement et l'évaluation des compétences visées
- Page 27** **Compétence clé n°11** | Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante



Présentation générale

L'évolution de l'école et de la pratique de l'enseignement requiert une formation exigeante et permanente. Dans cette perspective, il importe de fixer les finalités de cette formation en termes de compétences professionnelles à développer.

Une définition de ces compétences a été réalisée par le corps enseignant de la HEP Vaud en se fondant, d'une part, sur le travail mené au niveau romand pour l'élaboration d'un référentiel en vue de la gestion de la mobilité et, d'autre part, sur les référentiels européens et nord-américains. Le référentiel développé sert de cadre à l'ensemble des formations initiales et continues proposées par la HEP Vaud. Il permettra également de poursuivre le dialogue avec les services employeurs ainsi que les associations professionnelles et syndicales, dans le but de définir à terme les bases communes sur lesquelles peuvent se définir la qualité et l'identité professionnelle.

Parmi les nombreuses définitions du concept de compétence professionnelle, les caractéristiques suivantes ont été retenues.

Une compétence professionnelle:

- se fonde sur un ensemble de ressources que l'acteur-trice sait mobiliser dans un contexte d'activité professionnelle;
- se manifeste par une action professionnelle réussie, efficace, efficiente et récurrente;
- se situe sur un continuum qui va du simple au complexe;
- est liée à une pratique intentionnelle;
- constitue un projet, une finalité qui dépasse le temps de la formation initiale.

Ce référentiel se décline dans des gestes professionnels sans pour autant proposer un descriptif trop détaillé et techniciste. Ce référentiel, compatible tant avec le projet romand qu'avec les standards internationaux est de nature à faciliter la mobilité des étudiant·e·s, ainsi que des enseignant·e·s diplômé·e·s. C'est autour de ce référentiel que les plans d'études de la HEP Vaud sont construits.

Compétence clé n°1

Agir en tant que professionnel·le critique et porteur·porteuse de connaissances et de culture

L'école constitue un lieu majeur de formation culturelle des enfants et des adolescent·e·s. Dans ce cadre, la mission d'instruction et d'éducation des enseignant·e·s consiste à aider les élèves à acquérir des connaissances qui prennent du sens en les amenant à établir de nouveaux rapports à elles-mêmes ou eux-mêmes, à autrui, au monde. Par ailleurs, le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant ne se limite pas aux seules questions pédagogiques et didactiques liées aux apprentissages des élèves; en tant qu'acteur·trice social·e, il·elle est au cœur d'enjeux de société. Ainsi, dans son rôle de passeur·euse culturel·le, il·elle est appelé·e à :

Composantes

1.1 Situer les points de repère fondamentaux (concepts, postulats, méthodes) des savoirs de sa discipline afin de rendre possible des apprentissages significatifs et pertinents chez les élèves.

L'enseignant·e dispose d'une compréhension et d'une maîtrise éclairées des disciplines qu'il·elle enseigne. Ses connaissances approfondies dépassent les seuls contenus retenus dans le plan d'études et s'appuient sur des repères structurés et structurants. Il·elle pourra ainsi développer chez les élèves des connaissances et des compétences mobilisables dans des contextes diversifiés.

1.2 Porter un regard historique et critique sur les disciplines enseignées.

En plus d'une compréhension approfondie des contenus et de la structure de la discipline enseignée, l'enseignante ou l'enseignant doit également en connaître la genèse, l'évolution et en discerner les rapports et les limites. Il·elle s'appuie sur la spécificité des disciplines qu'il·elle enseigne tout en restant ouvert·e à la complémentarité d'autres matières dans un contexte donné.

1.3 Porter un regard critique sur ses propres origines et pratiques culturelles et sur son rôle social.

L'enseignante·e est conscient·e de ses origines, de son cheminement et des influences qui ont façonné son identité, ses connaissances et ses habitudes culturelles. Il·elle sait que son propre contexte culturel peut avoir des répercussions sur sa manière de traiter la discipline qu'il·elle enseigne. Il·elle analyse les enjeux de sa fonction dans son contexte social et se situe de manière critique face à ceux-ci.

1.4 Établir des relations entre la culture prescrite dans le plan d'études et celle des élèves.

L'enseignant·e cherche à situer le contexte culturel des élèves afin de comprendre les rapports qu'ils·elles construisent et entretiennent avec les contenus culturels inscrits dans le plan d'études. Il·elle identifie les continuités et les ruptures qui se présentent aux élèves et aménage des conditions d'apprentissage qui leur permettent d'accéder à de nouveaux contenus.

1.5 Prendre en compte la diversité culturelle et linguistique des élèves.

L'enseignant·e est attentif à la diversité des contextes d'origine des élèves de sa classe. Il·elle intègre cette dimension lorsqu'il·elle procède au choix de la méthode et du matériel pédagogique. Il·elle planifie son enseignement de sorte à permettre à ce groupe hétérogène d'élèves de s'approprier les contenus de la discipline qu'il·elle enseigne et d'établir des liens significatifs pour eux.

1.6 Permettre à la classe d'exister comme un lieu ouvert à la pluralité des cultures.

L'enseignant·e crée avec ses élèves une «culture de classe» au sein de laquelle la diversité des élèves et les apports individuels de chacun·e sont valorisés. Il·elle encourage l'écoute des opinions de tou·te·s et amène les élèves à établir des modes de communication et des règles de comportement partagés par l'ensemble de la classe.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Intégrer les différents savoirs à enseigner afin de favoriser la création de liens significatifs chez l'élève.
- Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner afin de favoriser la création de liens significatifs chez l'élève.
- Présenter et adopter différents points de vue et concepts en se référant à des cadres théoriques.
- Manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et en apprécier les potentialités et les limites.
- Créer des situations d'apprentissage favorisant l'interdisciplinarité et la diversité culturelle en vue d'optimiser l'intégration des connaissances.

Compétence clé n°2

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Pour s'adapter, d'une part, au rythme accéléré de l'évolution sociale et aux multiples changements susceptibles de se présenter au fil de leur carrière professionnelle et, d'autre part à l'évolution des connaissances scientifiques, les enseignant-e-s disposent de facultés de renouvellement nécessaires à l'actualisation continue de leurs connaissances, de leur pratique, de leurs rôles et responsabilités. L'implication croissante des équipes pluridisciplinaires dans la coordination de l'enseignement, dans la planification des projets pédagogiques et dans l'évaluation du travail des élèves requiert une meilleure cohérence des démarches de développement professionnel. En conséquence, l'enseignant-e est prêt-e à s'engager dans une démarche de formation permanente pour :

Composantes

2.1 Établir un bilan de ses compétences professionnelles et mettre en œuvre les moyens pour les développer en utilisant les ressources disponibles.

La démarche de développement professionnel s'élabore à partir d'un inventaire des connaissances et des compétences déjà maîtrisées dans la perspective de les développer et de les enrichir. Parallèlement à la réalisation de ce bilan, l'enseignant-e dresse un répertoire de ressources existantes. Il-elle détermine ses besoins prioritaires en matière de développement professionnel et évalue l'accessibilité des moyens en fonction des contraintes et possibilités de son contexte de travail.

2.2 Échanger des idées avec ses collègues quant à la pertinence de ses choix pédagogiques et didactiques.

L'enseignant-e discute avec ses collègues des orientations qu'il-elle donne et entend donner à son enseignement. Ces échanges lui permettent d'élargir son champ de réflexion et de prendre de la distance par rapport à sa pratique quotidienne. Il est judicieux d'aménager, voire de formaliser des plages de temps pour approfondir les débats d'idées pédagogiques.

2.3 Recourir à des savoirs théoriques et réfléchir sur sa pratique pour réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

L'enseignant-e surveille les évolutions conceptuelles et scientifiques des sciences de l'éducation et des disciplines qu'il-elle enseigne et analyse régulièrement les fondements et la portée de son action en classe. L'actualisation continue de ses connaissances et une démarche suivie de réflexion sur son expérience entretiennent la qualité de son activité professionnelle.

2.4 S'engager dans des démarches d'innovation ou de recherche pour enrichir sa pratique professionnelle.

L'enseignant-e initie ou participe aux projets pédagogiques conduits dans la classe ou dans l'établissement. Ceux-ci constituent en effet des leviers majeurs de développement des connaissances professionnelles. L'enseignant-e contribue également à des projets de recherche qui visent à l'amélioration des pratiques d'enseignement.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver.
- Identifier ses besoins de formation présents ou futurs et y répondre dans le cadre de la formation permanente.
- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement.
- Utiliser l'observation dans la classe, des informations sur les élèves et la recherche comme sources pour, d'une part, évaluer les résultats de son enseignement et pour, d'autre part, expérimenter, réfléchir et revoir sa pratique.

Compétence clé n°3

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions

Le professionnalisme suppose que, dans l'exercice de sa fonction, une personne respecte les normes et procédures partagées par le corps de métier auquel elle appartient. L'autonomie professionnelle, quant à elle, renvoie à l'éthique de responsabilité de la personne. Dans ce domaine de compétences, il est attendu des enseignant-e-s qu'ils-elles s'investissent dans leur action et s'engagent à accorder une attention appropriée à tous les élèves qu'ils-elles accompagnent. Il est également essentiel qu'ils-elles puissent expliquer et argumenter leurs décisions pédagogiques et répondre de leurs actions dans la classe et dans l'école. Par conséquent, l'enseignant-e fait preuve de conscience professionnelle lorsqu'il s'agit de :

Composantes

3.1 Discerner les valeurs en jeu dans ses interventions.

L'enseignant-e est conscient-e des orientations sous-jacentes à ses choix et décisions pédagogiques. Il-elle identifie les valeurs qui sont a priori susceptibles de le-la guider dans son travail, perçoit et analyse l'influence potentielle de ceux-ci sur son action pédagogique, sur la classe et sur chacun-e des élèves.

3.2 Accorder aux élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

L'enseignant-e s'engage, dans les limites de son mandat d'encadrement professionnel, à prendre soin des élèves que les parents lui confient. Considérant chaque élève comme une personne singulière, il-elle est prêt-e à accorder à chacun-e l'attention requise dans l'exercice de ses fonctions.

3.3 Légitimer, auprès des publics intéressés, ses décisions relatives à l'apprentissage et à l'éducation des élèves.

L'enseignant-e, bien qu'étant, auprès des élèves, un-e intervenant-e parmi d'autres, reste pleinement responsable des moyens qu'il-elle mobilise dans le cadre de son enseignement. Il-elle est en mesure de justifier ses choix pédagogiques et peut démontrer qu'il-elle utilise les meilleures ressources à sa disposition.

3.4 Respecter les aspects confidentiels de sa profession.

Des élèves ou leurs parents peuvent être amenés à confier des informations personnelles à une enseignant-e. Tenu-e à une obligation de discrétion et de réserve, le-la professionnel-le s'abstiendra totalement de révéler la teneur de ces données personnelles en dehors d'impératifs strictement liés à sa fonction.

3.5 Éviter toute forme de discrimination et de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents et des collègues.

L'école, la classe sont, à l'instar de la société, des lieux où se côtoient des individus issus de multiples origines et de divers milieux. L'enseignant-e repère les situations où se manifestent des formes de discrimination ou d'exclusion et met en place des règles qui assurent le respect et l'équité à l'égard des différences.

3.6 Situer à travers les grands courants de pensée les problèmes de société qui se déroulent dans sa classe.

Lorsque les problèmes de société tels que la violence, les drogues, le racisme, etc., s'introduisent dans l'école, l'enseignant-e cherche comment les aborder en classe en évitant de reproduire des préjugés susceptibles de conduire à des formes d'exclusion. À cette fin, il-elle prend en compte, avant de prendre position, la manière dont ces problèmes sont considérés dans les grands courants d'idées.

3.7 Utiliser judicieusement le cadre légal, réglementaire et déontologique régissant sa profession.

L'enseignement est une activité régie par un triple cadre dans lequel sont déterminés les obligations et droits du personnel enseignant, les règles relatives au contrat de travail et les principes généraux de déontologie professionnelle. L'enseignant-e connaît ces diverses dispositions et accomplit ses tâches dans le respect des codes qui régissent sa profession.

3.8 Reconnaître les limites de son champ d'action et de ses interventions.

L'enseignant-e n'est pas le-la seul-e intervenant-e auprès des élèves; d'autres partenaires – notamment les parents – participent, avant, en même temps que lui-elle et après lui-elle, à leur instruction et leur éducation. Il situe clairement les frontières de ses responsabilités et de ses actions dans le cadre de son mandat professionnel.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Agir de manière responsable auprès des élèves pour que l'on puisse sans réserve recommander de lui confier un groupe.
- Répondre de ses actions en fournissant des arguments fondés.

Compétence clé n°4

Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études

L'enseignement s'inscrit dans une perspective selon laquelle l'enseignant-e et l'élève contribuent chacun-e, de manière complémentaire, aux apprentissages de ce-cette dernier-ère. Il s'agit donc pour l'enseignant-e de mettre en œuvre des situations d'enseignement qui permettent à l'élève d'intégrer des apprentissages de plus en plus complexes pour progresser vers la maîtrise des contenus déterminés dans le plan d'études. Les contenus et objectifs de celui-ci ne sont pas retenus pour eux-mêmes; ils sont destinés à contribuer au développement des connaissances et à l'exercice de compétences que l'élève pourra mobiliser dans de multiples situations scolaires et extra-scolaires. Dans la planification, l'élaboration et l'animation des situations d'enseignement-apprentissage, l'enseignant-e tient également compte des caractéristiques, connaissances et représentations des élèves. Conscient-e que le processus d'apprentissage est au cœur de l'acte d'enseigner, l'enseignant-e est prêt-e à :

Composantes

4.1 Appuyer le choix et le contenu de ses interventions sur les données de la recherche en éducation.

La recherche en éducation offre des ressources considérables en matière de concepts fondamentaux et de développement des pratiques pertinentes dans l'enseignement. L'enseignant-e suit l'évolution des recherches, retient les éléments adéquats dans son contexte professionnel et s'y réfère pour ajuster son enseignement.

4.2 Maîtriser les savoirs à enseigner et les sélectionner en regard des finalités, des compétences visées ainsi que des contenus du plan d'études.

L'enseignant-e fait preuve d'une compréhension approfondie de la discipline qu'il-elle enseigne, situe le sens et la portée de la matière en relation avec les contenus d'autres savoirs inscrits dans le plan d'études. Il-elle établit des liens avec l'ensemble des contenus et apprentissages à acquérir et à mobiliser par les élèves et détermine la progression de son enseignement de sorte à favoriser le développement de leurs connaissances et de leurs compétences.

4.3 Planifier des séquences d'enseignement et d'évaluation qui tiennent compte de la logique des contenus et de la progression des apprentissages.

L'enseignant-e établit l'ordre selon lequel les contenus seront abordés afin que les situations d'enseignement s'ouvrent, pour les élèves, sur de nouveaux apprentissages tout en leur permettant d'intégrer les acquis antérieurs. La planification de l'enseignement prévoit simultanément la programmation de critères et d'étapes d'évaluation comprenant des éléments et stratégies qui renseigneront l'élève – ainsi que l'enseignant-e – sur sa propre progression.

4.4 Prendre en considération les acquis, les représentations, les différences sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle), les besoins et les champs d'intérêts particuliers des élèves dans l'élaboration et l'animation des situations d'enseignement-apprentissage.

Pour déterminer les contenus et les méthodes de son action pédagogique, l'enseignant-e tient compte « de ce qui est et de ce que savent déjà » les élèves. Soucieux-euse de situer leur rapport au monde pour favoriser leurs apprentissages, il-elle crée des situations pour repérer les connaissances et représentations des élèves, appréhender leur contexte d'origine et découvrir leurs centres d'intérêts.

4.5 Choisir ou élaborer des approches didactiques variées et appropriées.

La sélection et l'adaptation des moyens didactiques en regard de l'âge et des caractéristiques des élèves sont aussi importantes que celles des contenus d'apprentissage. L'enseignante ou l'enseignant détermine, parmi l'éventail de méthodes d'enseignement qu'il-elle maîtrise, celles qui permettront le mieux aux élèves d'atteindre les objectifs d'apprentissage définis. Il-elle veille notamment à proposer plusieurs approches afin de répondre à la diversité des styles d'apprentissage des élèves.

4.6 Privilégier des situations qui permettent à l'élève de mobiliser ses compétences dans des contextes différents.

Pour que les élèves consolident leurs acquisitions, ils-elles doivent pouvoir les exercer dans diverses situations, si possible en lien avec des circonstances qui donnent du sens aux apprentissages. Lors de la planification de son enseignement, l'enseignant-e identifie des contextes scolaires et extrascolaires dans lesquels les élèves pourront appliquer et adapter leurs acquis et connaissances.

4.7 Guider les élèves dans la sélection, l'interprétation et la compréhension de l'information disponible en fonction des exigences d'une tâche ou d'un projet.

La société actuelle se caractérise par une abondance des données. Face à un travail à réaliser, l'enseignant-e aide les élèves à dégager les caractéristiques importantes des informations disponibles, puis les conduit à élaborer peu à peu des méthodes de sélection et de mise en perspective des informations disponibles.

4.8 Encadrer les apprentissages des élèves par des stratégies, des démarches, des questions et des rétroactions de manière à favoriser l'intégration des apprentissages.

L'enseignant-e facilite et consolide les apprentissages des élèves par de nombreuses interactions variées. Il-elle demande aux élèves d'expliquer les démarches qu'ils-elles ont adoptées pour atteindre les objectifs visés et, le cas échéant, met en valeur la pluralité des solutions appropriées. Il-elle les conduit à identifier les contextes dans lesquels ils-elles pourront mobiliser les connaissances et les compétences acquises.

4.9 Recourir à des approches interdisciplinaires quand elles favorisent les apprentissages et l'intégration des savoirs.

Tout plan d'études vise, outre des objectifs spécifiques à chaque discipline, le développement de dimensions interdisciplinaires. En s'appuyant sur les liens qu'il-elle établit avec les champs de plusieurs disciplines, l'enseignant-e élargit les situations d'enseignement pour permettre aux élèves d'approfondir et de consolider leurs connaissances, de les généraliser et de les ancrer dans un contexte plus large.

4.10 Concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage qui favorisent le développement de la créativité, de la coopération, de l'autonomie, de la communication et de la pensée critique.

L'acquisition des savoirs serait incomplète sans le développement des principales compétences transversales nécessaires à la citoyenne ou au citoyen de demain. Chaque élève vient à l'école riche de son histoire, de ses connaissances, de son imagination, de ses opinions, de ses expériences. Par son enseignement et par le choix de situations adéquates et la capacité à mettre en valeur les aptitudes des élèves, l'enseignant-e contribue à l'essor de ces compétences.

4.11 Tenir compte des composantes cognitives, affectives et relationnelles des apprentissages.

Pour encourager les élèves à s'engager dans un processus d'apprentissage, l'enseignant-e ne néglige aucun facteur déterminant. Il-elle mobilise la mise en œuvre de leurs stratégies mentales pour résoudre le problème qu'il-elle leur soumet, soutient leur motivation en veillant à ce que l'exercice ait du sens pour eux-elles et leur manifeste sa confiance en leur capacité à réaliser la tâche présentée.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Analyser et évaluer la matière contenue dans les plans d'études afin de réguler les activités d'enseignement apprentissage.
- Concevoir des activités d'enseignement-apprentissage variées, cohérentes et fondées sur les plans didactiques et pédagogiques, et d'un niveau de complexité permettant la progression des élèves dans le développement de leurs compétences.
- Intégrer les activités d'enseignement-apprentissage dans une planification globale.
- Guider, par des interventions appropriées, les élèves dans leurs activités d'apprentissage.
- Adapter le déroulement de l'activité aux réalités du moment.
- Prendre en compte la diversité des démarches des élèves.
- Détecter les problèmes d'enseignement-apprentissage qui surviennent et utiliser les ressources appropriées pour y remédier.

Compétence clé n°5

Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves

Pour juger de la progression des élèves dans leur appropriation des compétences visées, il est d'usage d'évaluer leurs performances. Celles-ci fournissent en effet des indices permettant à l'enseignant·e, mais aussi à l'élève et à ses parents, de situer le développement de ses acquis ainsi que le degré atteint en matière de maîtrise des connaissances et des compétences. L'évaluation des performances se fonde sur des critères, méthodes et instruments rigoureux, permettant de mesurer des caractéristiques précises retenues comme indicateurs explicites des acquisitions. Par conséquent, dans ses diverses démarches d'évaluation, l'enseignant·e tient compte de l'ensemble des dimensions des apprentissages visés pour :

Composantes

5.1 Repérer, en situation d'apprentissage, les forces et les difficultés des élèves afin d'adapter l'enseignement et de favoriser la progression des apprentissages.

L'enseignant·e observe les comportements des élèves engagés dans une situation d'apprentissage; il-elle s'assure qu'ils-elles ont bien compris les consignes et les questionne pour discerner les processus qu'ils-elles utilisent. Lorsqu'il-elle constate que cela s'avère nécessaire pour des élèves, il-elle adapte les composantes de la situation ou reprend et approfondit des apprentissages non consolidés.

5.2 Établir un bilan des acquis afin d'évaluer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences.

En cours d'année scolaire et à son terme ou au terme d'un cycle, l'enseignant·e dresse le bilan des acquis de chaque élève; cette évaluation sert à orienter les décisions pour la suite du parcours scolaire des élèves. Ceux-ci connaissent les critères et standards de performances sur lesquels porte l'évaluation et ont eu, au cours de l'année, des occasions pour se familiariser aux situations et conditions d'évaluation.

5.3 Construire ou employer des outils permettant d'évaluer la progression et l'acquisition des connaissances et des compétences.

L'évaluation porte non seulement sur une vérification de la conformité des productions réalisées par les élèves par rapport à des résultats attendus, mais aussi sur l'examen régulier du développement des apprentissages des élèves en recourant à des outils adaptés aux moments, contextes ou dimensions à évaluer.

5.4 Faire participer les élèves au processus d'évaluation.

L'enseignant·e implique activement les élèves dans les démarches d'évaluation de leurs progrès; il-elle leur demande régulièrement de les commenter en fonction de critères et de seuils de performances qu'il-elle a leur préalablement communiqués. Il-elle développe la capacité des élèves à discerner eux-mêmes l'évolution de leurs apprentissages, la qualité et l'adéquation de leur travail.

5.5 Communiquer aux élèves et aux parents, de façon claire et explicite, les résultats attendus ainsi que des informations relatives à la progression des apprentissages et à l'acquisition des connaissances et des compétences.

L'enseignant-e situe de manière précise et transparente les étapes d'apprentissage ainsi que les critères et les niveaux de performance visés. Aux élèves, il-elle fournit des moyens diversifiés et des occasions répétées pour progressivement se situer par rapport aux objectifs visés; aux parents, il-elle transmet une appréciation détaillée de l'évolution des apprentissages de leur enfant et des résultats qui leur permettent de situer ses acquisitions.

5.6 Collaborer avec l'équipe pédagogique à la détermination du rythme et des étapes de progression souhaitées à l'intérieur du cycle de formation.

L'enseignant-e, membre d'une équipe pédagogique réunissant divers professionnel-le-s intervenant dans le même cycle ou le même degré, coordonne son action pédagogique avec celles de ses collègues afin d'offrir aux élèves des contenus et rythmes d'apprentissage cohérents.

5.7 Contribuer avec l'équipe pédagogique à la décision de promotion, d'orientation ou de certification, en collaboration avec les parents lorsque la situation le requiert.

Au terme d'un cycle ou d'un degré scolaire, la résolution concernant la suite de la trajectoire scolaire des élèves n'appartient pas exclusivement à l'enseignant-e. L'ensemble de l'équipe pédagogique partage la responsabilité en matière d'orientation des élèves pour l'année suivante. Dans certaines circonstances, il peut être obligatoire ou recommandé d'associer les parents d'un élève à la décision le concernant.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Détecter, en situation d'apprentissage, les forces et les difficultés des élèves et ajuster son enseignement en fonction de ses observations.
- Utiliser, à bon escient, un éventail de techniques d'évaluation formelle et informelle (dont notamment l'autoévaluation des élèves).
- Recourir à des stratégies d'évaluation permettant d'impliquer les élèves, les aider à prendre conscience de leurs manières d'apprendre, de leurs forces et de leurs besoins et les encourager à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels.
- Communiquer à l'élève et à ses parents les contenus, les modalités et les résultats d'un processus d'évaluation, ainsi que les modalités de régulation envisagées.
- Contribuer avec ses pairs à la préparation du matériel d'évaluation, à l'interprétation des productions des élèves en regard du développement des compétences.

Compétence clé n°6

Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Un fonctionnement coordonné et harmonieux de la classe constitue un élément déterminant pour la progression des apprentissages des élèves. Dans ce contexte, la «gestion de la classe» désigne un ensemble de composantes professionnelles inhérentes à la pratique enseignante, à savoir des actions et des attitudes pouvant guider des groupes d'élèves tant vers l'acquisition de connaissances que vers le respect des normes de la vie en collectivité. L'enseignant-e voue une attention particulière à l'anticipation et à la régulation des modes d'organisation et d'interactions prévalant en classe. En conséquence, il-elle élabore des points de repères pour :

Composantes

6.1 Définir et mettre en place un système de fonctionnement équitable et pertinent pour les activités de la classe.

La constance et la prévisibilité du fonctionnement général de la classe offrent aux élèves un cadre sécurisant favorable aux apprentissages. L'enseignant-e initie les élèves aux attentes, règles et procédures appelées à régir le déroulement des activités et des interactions qui se produisent régulièrement en classe ; les normes retenues sont adaptées aux caractéristiques du groupe (âge des élèves par exemple).

6.2 Communiquer aux élèves des exigences claires au sujet des comportements scolaires et sociaux appropriés et s'assurer de leur compréhension et de leur respect.

Une transmission pertinente des attentes et des règles ne s'appuie pas seulement sur leur énoncé et leur explicitation ; les attitudes et les comportements de l'enseignant-e doivent être cohérents avec ses exigences. Il est en outre nécessaire de vérifier que les élèves ont réellement compris et retenu les attentes et consignes préconisées et de les rappeler dès qu'elles ne sont pas respectées.

6.3 Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'instauration de règles de fonctionnement de la classe et veiller ensemble à leur respect.

L'enseignant-e est responsable du bon fonctionnement de la classe et c'est à lui-elle que revient la décision des règles nécessaires. Cependant, il lui revient également d'associer – dans une mesure adéquate – les élèves à l'établissement des règles de fonctionnement de la classe et à la définition des sanctions prescrites en cas de transgression. Il profite de cette démarche pour initier les élèves aux pratiques d'écoute et d'échanges, de confrontation d'idées, de négociation, de recherche de consensus et de définition de règles dans une perspective d'éducation à la citoyenneté.

6.4 Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements non appropriés et pour intervenir efficacement lorsqu'ils se manifestent.

L'enseignant-e est en mesure de repérer les indices annonciateurs de comportements non conformes aux règles définies; il-elle intervient de manière proportionnée en rappelant la «loi». Dès que des comportements perturbateurs se manifestent, l'enseignant-e analyse la situation et identifie les éléments déclencheurs pour décider judicieusement et équitablement des mesures à entreprendre.

6.5 Maintenir un climat propice à l'apprentissage.

Afin de soutenir l'engagement des élèves dans les tâches d'apprentissage, l'enseignant-e observe les comportements de chacun-e, contrôle et régule le déroulement des activités du groupe, évalue et, au besoin, réajuste les conditions de la situation d'apprentissage. Capable de réagir rapidement et de gérer simultanément plusieurs événements, il-elle intervient pour assurer la poursuite des activités engagées.

6.6 Tenir compte des dimensions cognitives, affectives et relationnelles de l'enseignement.

Pour créer et maintenir les conditions favorables à un enseignement efficace, l'enseignant-e ne néglige aucun facteur déterminant. Il-elle crée les conditions de sécurité et de respect d'autrui favorables à l'enseignement et à l'apprentissage, mobilise l'attention de la classe par un enseignement à sa portée et stimulant, varie les modes d'organisation, renforce le sentiment d'appartenance des élèves à un groupe solidaire qui se distingue par sa cohésion et sa capacité à apprendre ensemble.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Mettre en place et maintenir des routines permettant un déroulement efficace des activités usuelles de la classe.
- Repérer et analyser des problèmes qui nuisent au fonctionnement du groupe classe.
- Anticiper des problèmes de déroulement des activités de la classe et planifier des mesures en vue de les prévenir.
- Déterminer et appliquer des moyens permettant de régler des problèmes avec les élèves présentant des comportements inappropriés.
- Faire participer les élèves à certaines prises de décision qui concernent la vie de la classe.
- Choisir des démarches ou modalités de travail qui permettent aux élèves de s'impliquer (dont notamment la coopération).

Compétence clé n°7

Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap

L'enseignement à des élèves présentant des besoins spéciaux suppose que le-la professionnel-le qui les accueille dans sa classe, possède ou recherche des informations détaillées quant aux difficultés et capacités particulières de ces élèves. Son action pédagogique est fondée, d'une part, sur l'évaluation individuelle de leurs compétences acquises ou émergentes dans diverses situations d'apprentissage et, d'autre part, sur le repérage des caractéristiques de leur fonctionnement dans le contexte collectif de la classe. L'enseignant-e manifeste qu'il-elle croit en leurs chances de réussite, coordonne ses activités avec celles des autres intervenant-e-s – en étant conscient-e des limites de son champ d'intervention – et adapte le programme, les modalités d'enseignement et le matériel à la diversité des parcours scolaires de ces élèves de sorte à :

Composantes

7.1 Favoriser l'intégration pédagogique et sociale des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

L'enseignant-e situe les difficultés et les capacités des élèves ayant des besoins spéciaux. Il-elle organise, de concert avec l'équipe pédagogique, l'adaptation des modalités d'enseignement; il-elle envisage des stratégies d'évaluation individualisée et prévoit des aménagements des contenus et moyens d'apprentissage; il-elle veille également à ce que ces élèves soient compris et intégrés par les autres enfants.

7.2 Proposer aux élèves des tâches d'apprentissage, des défis et des rôles qui les font progresser.

L'enseignant-e ajuste les objets, les conditions et les objectifs d'apprentissage à la mesure des capacités de chacun des élèves et en particulier de celles et ceux ayant des besoins spéciaux. Il-elle s'assure par ailleurs que ces élèves s'intègrent dans les situations d'apprentissage interactives réunissant l'ensemble de la classe autour de tâches communes et que la participation de ces élèves est recherchée et valorisée par leurs camarades.

7.3 Rechercher l'information pertinente auprès des personnes ressources et des parents en relation avec les besoins et le cheminement des élèves.

L'enseignant-e se renseigne sur le parcours scolaire antérieur des élèves ayant des besoins spéciaux, sur les mesures et formes de soutien dont ils ont bénéficié et sur les moyens susceptibles de favoriser leur intégration et leur réussite scolaires. Il-elle consulte ses collègues, des intervenant-e-s extérieur-e-s, voire des spécialistes et il-elle s'enquiert auprès des parents des besoins, capacités et intérêts de leur enfant.

7.4 Travailler en réseau avec les personnes ressources et les parents pour prévenir des situations difficiles et y faire face.

L'enseignant-e est à même de repérer parmi les élèves qui présentent des difficultés, celles et ceux pour lesquels des mesures particulières s'avèrent nécessaires pour prévenir un échec scolaire potentiel. Il-elle recourt à des personnes ressources à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'école et aux parents pour coordonner ses actions avec les leurs et avec celles des autres intervenants.

7.5 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'intervention adapté.

L'enseignant-e collabore avec les autres personnes intervenant auprès de l'élève en difficulté et avec ses parents à la conception et à la réalisation d'un plan d'intervention spécifiquement développé pour répondre à ses besoins d'apprentissage particuliers. Il-elle s'assure que des objectifs cohérents et réalistes sont retenus et que l'ensemble des actions envisagées sont coordonnées.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Concevoir un enseignement approprié par rapport au développement, au potentiel et aux besoins des élèves.
- Collaborer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan d'intervention spécifique pour les élèves sous sa responsabilité présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
- Dépister les difficultés, prendre les mesures adéquates et s'adresser aux instances compétentes si nécessaire.

Compétence clé n°8

Intégrer les dimensions de la culture numérique dans sa pratique professionnelle de l'enseignement

La culture numérique présente plusieurs dimensions : scientifique, technologique, médiatique, sociale et individuelle. La première permet de comprendre les mécanismes derrière la numérisation de l'information. La deuxième permet de s'appropriier les compétences d'usage d'outils numériques. La troisième permet de s'intéresser aux formes numériques de l'information. La quatrième permet de penser la transformation numérique du monde, à travers ses impacts, enjeux, pratiques et valeurs. La dernière permet de protéger l'élève en la-le sensibilisant à son identité numérique, ses données personnelles, la sobriété numérique et la durabilité. Ces dimensions, appelées dimensions numériques, peuvent être abordées dans toutes les disciplines, se complètent mutuellement, s'entrecroisent très souvent et s'articulent autour des compétences professionnelles de l'enseignant-e. Ainsi, cette compétence va au-delà de l'éducation numérique des élèves. En s'appropriant ces différentes dimensions, l'enseignant-e acquiert une culture qui lui permet d'agir en citoyen-ne responsable dans sa sphère professionnelle, de communiquer avec les partenaires de l'école, de collaborer avec ses pairs et de développer sa pratique réflexive.

Composantes

8.1 Mobiliser sa culture numérique dans la sphère professionnelle.

L'enseignant-e dispose d'une culture numérique lui permettant de reconnaître les enjeux liés à la numérisation de la société, d'en identifier les incidences sur l'école et d'utiliser les technologies numériques dans toute sa sphère professionnelle en respectant les cadres légaux et déontologiques. L'enseignant-e mobilise ses compétences numériques dans ses interactions professionnelles, tant pour communiquer et collaborer au sein d'environnements numériques que pour sélectionner, modifier, co-créer et partager des ressources numériques. L'enseignant-e est notamment conscient-e du besoin de gérer son identité numérique en citoyen-ne responsable, de protéger les données personnelles des élèves et de respecter les droits d'auteur-e. L'enseignant-e s'engage également dans une démarche de développement professionnel pour s'adapter aux évolutions rapides dues aux différentes dimensions numériques.

8.2 Intégrer les dimensions numériques dans des situations d'enseignement/apprentissage en tant qu'objet d'enseignement.

L'enseignant-e est capable de concevoir, planifier et orchestrer des séquences d'enseignement/apprentissage portant sur les différentes dimensions numériques. L'enseignant-e mobilise les savoirs et compétences nécessaires pour éduquer les élèves aux médias en contexte numérique, leur enseigner les bases de la science informatique, leur faciliter les usages des technologies numériques, aborder avec eux-elles les enjeux sociaux ou interroger leurs pratiques individuelles.

8.3 Intégrer les dimensions numériques dans des situations d'enseignement/apprentissage en tant que moyen d'enseignement.

Les moyens d'enseignement numériques renvoient tant à l'usage des technologies numériques (dimension technologique) qu'à l'intégration scolaire des pratiques sociales et culturelles au service des apprentissages (dimension sociale), quelle que soit la discipline enseignée. Pour que l'intégration des dimensions numériques dans l'enseignement soit réussie, elle doit être le fruit d'une réflexion a priori et l'objet d'une analyse a posteriori. L'enseignant-e sélectionne les outils technologiques et les pratiques numériques susceptibles de favoriser l'apprentissage des élèves, tant au niveau individuel que collectif. Cette intégration doit être pertinente d'un point de vue pédagogique et didactique, respecter l'alignement curriculaire de la conception de situations d'enseignement/apprentissage jusqu'à l'évaluation et engager de manière adéquate les processus cognitifs des élèves.

8.4 Encourager le développement d'une culture et d'une citoyenneté numériques chez les élèves.

L'enseignant-e soutient le développement d'une culture numérique chez les élèves qui passe par diverses compétences techniques et réflexives : comprendre les principaux enjeux de la numérisation de notre société, communiquer, collaborer, créer des contenus créatifs, résoudre des problèmes, analyser et visualiser des données, gérer des projets de manière agile, ce dans un environnement numérique. L'enseignant-e aide ainsi les élèves à développer une citoyenneté numérique dans un monde de plus en plus complexe, en les guidant notamment dans la recherche, l'analyse et l'évaluation critique de l'information, en soutenant leur compréhension et analyse des défis sociétaux relatifs au numérique. L'enseignant-e permet aux élèves de construire leur identité numérique dans le respect du collectif comme de leur bien-être individuel.

8.5 Favoriser l'appropriation des technologies numériques par les élèves au service de l'inclusion, de l'autonomie et du bien-être.

L'enseignant-e utilise les technologies numériques pour assurer l'accessibilité aux ressources et aux activités d'enseignement au service de l'inclusion de chaque élève (dimensions technologique, sociale et individuelle). L'utilisation d'outils numériques permettant aux élèves de développer leur autonomie et leur capacité d'autoévaluation est encouragée (dimensions technologique et médiatique). L'enseignant-e s'appuie sur les technologies numériques pour renforcer l'engagement cognitif et créatif des élèves dans le respect de leur bien-être.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Communiquer et collaborer avec les élèves, collègues et autres partenaires de l'école avec des outils numériques.
- S'approprier et transmettre les dimensions scientifique, technologique, médiatique, sociale et individuelle de la culture numérique.
- Tirer parti de la culture numérique dans les situations d'enseignement/apprentissage.
- Sensibiliser les élèves aux enjeux sociaux qu'elles-ils rencontrent en tant que citoyen-ne-s.
- Permettre à chaque élève de faire un usage des technologies numériques qui favorise son autonomie et son bien-être.

Compétence clé n°9

Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec l'ensemble des partenaires concerné-e-s

Pour remplir la mission assignée à l'école, les enseignant-e-s sont dorénavant appelé-e-s à travailler en collaboration avec de nombreux partenaires impliqués dans l'éducation et dans l'instruction des élèves. La participation à des projets d'établissement et l'instauration d'échanges réguliers avec les parents d'élèves et avec d'autres intervenant-e-s impliquent une définition claire des rôles et des actions du corps enseignant dont les fonctions ne se situent pas exclusivement dans le contexte fermé de la classe. Le partenariat n'est cependant pas un modèle arrêté dont la réalisation s'effectue suite à un simple décret; il s'agit bien plus d'un processus qui se construit progressivement. L'enseignant-e contribue à l'implantation et à la consolidation de pratiques partenariales pour :

Composantes

9.1 Participer au choix, à l'élaboration, à la réalisation et au bilan de projets de l'établissement scolaire.

La collaboration à l'échelle de l'école nécessite une certaine décentration par rapport aux fonctions et rôles assumés dans le contexte des actions quotidiennes de la classe. L'enseignant-e s'inscrit dans une perspective communautaire plus large et s'investit dans l'orientation, dans la conception, dans le développement et dans l'évaluation de projets collectifs réalisés au sein de l'école.

9.2 Coordonner ses interventions avec les partenaires de l'école dans un esprit de concertation en délimitant les champs d'action et de responsabilités de sa fonction.

L'enseignant-e participe à la réalisation d'actions cohérentes par l'ensemble des intervenant-e-s impliqués dans un projet collectif. Il-elle situe clairement le cadre de son expertise et de son action pédagogique et contribue, en fonction des responsabilités fixées dans son mandat professionnel, à la planification, au déroulement et à l'évaluation du projet.

9.3 Organiser et faire évoluer la participation des élèves à la vie de la classe et de l'établissement.

La classe, mais aussi l'école, sont des espaces dans lesquels les élèves apprennent progressivement à vivre ensemble et à participer à des activités ou à des projets collectifs. Dans ce contexte, l'enseignant-e fait preuve de compétences d'animation, sollicite et encourage l'implication de tous, et stimule, chez les élèves, les valeurs d'écoute, de partage, de respect et d'entraide.

9.4 Favoriser la participation des parents à la vie de l'école en suscitant différentes formes de rencontres et d'échanges.

L'enseignant-e ne se contente pas de rencontrer les parents d'élèves pour leur communiquer des informations relatives à la progression de leur enfant en classe; il-elle participe également à la réalisation de rencontres et manifestations collectives au sein de l'établissement ou à l'organisation par l'école, d'activités auxquelles les parents sont invités à s'associer.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Identifier les partenaires de l'école, leurs ressources et leur fonction respective.
- Situer sa fonction par rapport à celle des autres acteurs et reconnaître la complémentarité des compétences de chacun.
- Établir une relation de confiance avec les parents.
- Agir et coordonner ses interventions avec les différents partenaires de l'école.

Compétence clé n°10

Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation de tâches favorisant le développement et l'évaluation des compétences visées

La pratique enseignante ne s'accomplit plus par des actes menés de manière solitaire derrière les portes closes de la classe. L'enseignant·e fait désormais partie d'une équipe pédagogique dont tous les membres sont tenus de se concerter pour coordonner leurs enseignements et prendre ensemble des décisions cohérentes au sujet des élèves. Travailler en équipe en fonction du développement des apprentissages des élèves implique de chercher à s'accorder sur des choix curriculaires et pédagogiques cohérents, de prévoir en commun l'adaptation de l'enseignement selon les caractéristiques des élèves, de s'entendre sur les étapes de progression dans la maîtrise des compétences et de convenir conjointement des exigences d'évaluation. En conséquent, l'enseignant·e s'engage dans une démarche de coopération pour :

Composantes

10.1 Participer à l'équipe pédagogique responsable d'un même groupe d'élèves en vue d'assurer dans la complémentarité une cohérence d'action.

L'enseignant·e ne considère pas sa classe comme un territoire qui lui serait exclusivement réservé et renonce à travailler systématiquement de manière isolée en fonction de choix pédagogiques personnels. Il·elle échange, dans le cadre de l'équipe pédagogique, sur ses pratiques et sur le sens qu'il·elle donne à ses actions et le cas échéant, réoriente certaines de ses interventions pour les intégrer dans une démarche plus large ou les mettre au service d'objectifs retenus et assumés collectivement.

10.2 Collaborer à la conception et à l'adaptation de situations d'apprentissage, à la définition des objectifs visés et à leur évaluation.

L'enseignant·e est attentif·ive à la cohérence des interventions pédagogiques. Pour les élèves dont ils·elles partagent la responsabilité, les membres de l'équipe pédagogique se concertent pour construire et aménager ensemble diverses situations et stratégies d'apprentissage, pour fixer des objectifs communs et déterminer des modes d'évaluation.

10.3 Travailler à l'obtention d'un consensus, lorsque cela est requis, entre les membres de l'équipe pédagogique.

Les différences d'opinions, les divergences et les conflits, voire les crises font partie du fonctionnement d'une équipe; cependant, dans l'enseignement, l'élaboration de finalités et d'objectifs communs est souvent essentielle. Le cas échéant, l'enseignant-e contribue, par des attitudes et stratégies constructives, à l'atteinte d'un accord collectif.

10.4 Animer un groupe de travail, conduire des réunions.

L'enseignant-e développe des capacités favorisant l'écoute, le partage d'idées et le respect lors d'échanges entre adultes. Il-elle connaît les principes d'organisation et les techniques d'animation recommandées pour la conduite des différentes formes de réunions et est en mesure de débloquer des résistances et de gérer des situations délicates.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- S'impliquer de façon critique et constructive dans les réalisations de l'équipe et apporter des suggestions en matière pédagogique.

Compétence clé n°11

Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante

Dans l'usage de la langue, l'enseignant·e exerce, auprès de ses élèves, un rôle de modèle et de référence. Veiller à s'exprimer dans un langage de qualité, tant à l'écrit qu'à l'oral, n'est de ce fait pas réservé aux seul·e·s enseignant·e·s de langue, mais bien de la responsabilité de toutes et tous. De plus, dans l'exercice de sa fonction, l'enseignant·e est amené·e à communiquer avec divers interlocuteurs·trices et dans le cadre de plusieurs contextes. Les normes langagières à respecter ne sont pas les mêmes dans toutes les situations ; il·elle doit donc être à même d'adapter son vocabulaire, sa syntaxe et son discours selon les circonstances. En conséquence, l'enseignant·e attache un soin particulier à sa manière de s'exprimer de sorte à :

Composantes

11.1 Respecter les règles de la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, lors des échanges avec les élèves et l'ensemble des partenaires de l'école.

L'enseignant·e doit non seulement avoir une connaissance théorique des règles de la langue, mais également être attentif·tive à les mettre en pratique. Il·elle module son usage, tant de la langue parlée que de l'écrit selon les positions et caractéristiques de ses interlocuteurs·trices et en fonction des situations de communication.

11.2 Employer un langage oral approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents et des pairs.

Bien que tenu de prendre en considération la manière de s'exprimer de ses élèves, l'enseignant·e, ne doit pas pour autant parler comme eux ; il·elle se doit au contraire de faire un usage précis de la langue, notamment pour, dans un contexte de grande variété linguistique des élèves, faciliter les apprentissages de toutes et tous. Face aux parents, souvent et à juste titre sensibles au langage utilisé, et face à ses collègues, l'enseignant·e s'exprime de manière adaptée et intelligible.

11.3 Mettre en œuvre les règles de la communication en vue de favoriser des relations constructives.

Dans ses échanges avec les autres, l'enseignant·e met en œuvre les principes d'une communication efficace, adaptée au contexte et aux interlocuteurs·trices concerné·e·s. Il·elle veille en particulier à prendre en compte les origines culturelles différentes et crée les conditions favorables à l'expression de ses partenaires, accorde de l'attention et de l'intérêt à leurs opinions.

Niveaux de maîtrise attendus en fin de formation

- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone.
- S'exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.
- Énoncer des consignes précises et compréhensibles.
- Tenir compte des différences de culture dans la communication avec les élèves et les parents.

hep/

Haute école pédagogique du canton de Vaud
Avenue de Cour 33 - CH - 1014 Lausanne

Direction de la formation
+41 21 316 92 70
formation@hepl.ch

www.hepl.ch

